

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Le conseil de la municipalité du Village de Price siège en séance ordinaire ce lundi, 1er juin 2020 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Présidé par M. Bruno Paradis - Maire	
1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné
3- Ghislain Michaud	6- Lise Lévesque

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence : Martin Normand, directeur général.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

1. Mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

3. ADMINISTRATION

3.1 Présentation des états financiers 2019 par le vérificateur externe

Madame Manon Albert de chez Mallette présente les états financiers 2019 et les dépose au Conseil municipal.

3.2 Période de questions concernant les états financiers 2019

Une période est réservée à la population qui assiste par vidéoconférence et aux élus afin de poser des questions sur les états financiers 2019 déposés par le vérificateur externe.

3.3 Procès-verbal

2020-06-61

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement que le procès-verbal du 4 mai 2020, soit adopté.

Adopté

3.4 Adoption des comptes à payer

2020-06-62

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Ghislain Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci

CHÈQUES NO 9632 à 9663	113 025.09\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3102 à 3114	30 421.56\$
SALAIRES ÉLUS (Mai)	3 483.55\$
SALAIRES INCENDIE (26 avril au 23 mai)	8 240.25\$
SALAIRES EMPLOYÉS (26 avril au 23 mai)	20 932.81\$
TOTAL	176 103.26\$

Adopté

3.5 États financiers au 31 mai 2020

Les états financiers au 31 mai 2020 ont été déposés aux élus par le directeur général.

3.6 Avis de motion et présentation du règlement modifiant le règlement 362 sur les animaux

2020-06-63

Avis de motion est donné et présentation est faite par Lise Lévesque qu'à une séance ultérieure le règlement suivant sera adopté :

Règlement modifiant le règlement sur les animaux #362

L'article 2.6 est modifié pour ceci :

Il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain, de garder plus de 4 poules. Il est interdit de posséder un ou des coqs.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Médaille pompiers pour services distingués

2020-06-64

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de remplir les formulaires, auprès de la Gouverneure générale, pour honorer les membres de notre service incendie qui ont 20 ans de service.

Adopté.

4.2 Direction incendie

2020-06-65

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Mario Chouinard, directeur incendie du service de la Région de Price. D'entreprendre les recherches auprès des membres actuels pour le succéder à la date de son départ, soit le 1^{er} juillet 2020.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Engagement temporaire aux travaux publiques

2020-06-66

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager de façon temporaire M. Jean-Philippe Bérubé au poste de journalier saisonnier. Pour avoir accès à son poste de journalier-chauffeur, M. Bérubé devra obtenir son permis de classe 3 avant le 1^{er} septembre 2020.

Adopté

5.2 Appel d'offres / travaux de réfection rue St-Jean-Baptiste

2020-06-67

Considérant qu' une subvention de 50 000\$ nous a été octroyer dans le cadre du PPA-CE

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service de Génie de la MRC pour préparer un devis et faire l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste.

Adopté

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Camp de jour

2020-06-68

- Considérant le contexte de la pandémie du COVID-19
- Considérant que le gouvernement du Québec permettra l'ouverture des camps de jour à partir du 22 juin.
- Considérant les nombreuses mesures sanitaires à mettre en place afin d'assurer la sécurité de tous.
- Considérant le nombre d'enfants par groupe doit être considérablement réduit.
- Considérant que de nombreux locaux doivent être rendus accessibles pour respecter la distanciation sociale et accueillir les nombreux groupes d'enfants.
- Considérant que des moniteurs supplémentaires doivent être embauchés pour respecter les ratios.
- Considérant Des installations sanitaires doivent être mises en place, notamment pour permettre le lavage des mains.

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement d'offrir un camp de jour adaptée à la réalité du COVID-19 et ayant pour but d'offrir un service accessible et sécuritaire.

Les premières bases de travail seront les suivantes :

- Un horaire de 8h à 16h du lundi au jeudi. Les enfants devront rester pour les dîners, aucun jeune ne pourra quitter sur l'heure du dîner.
- Pas de service de garde offert.
- Plusieurs locaux seront mis à la disposition des groupes pour respecter la distanciation. L'arrivée et le départ seront à des heures fixes.
- Un lunch froid sera de mise pour tout l'été.
- Augmentation des coûts d'inscriptions à prévoir.

Il est à noter que la situation évolue au quotidien selon les recommandations du gouvernement et les services seront tributaire du nombre de moniteurs à notre disposition. Il se peut donc que l'offre de service s'adapte à de nouvelle réalité d'ici l'ouverture du camp de jour, prévu le 29 juin 2020.

Adopté

7.2 St-Jean-Baptiste

2020-06-69

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement d'autoriser M. Mathieu Dufour à :

- Organiser une St-Jean virtuelle pour la soirée du 23 juin.
- À signer les contrats avec les artistes au nom de la Municipalité.

Adopté

7.3 Ciné-parc

2020-06-70

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement d'autoriser Price en fête à organiser un Ciné-Parc sur le terrain municipal près de la SQ. La Municipalité s'engage à nettoyer le terrain avant la tenue de l'événement.

Adopté

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

9.1 Avis de motion et présentation du règlement modifiant le règlement 275 sur le stationnement

Avis de motion est donné et présentation est faite par Michel Imbeault qu'à une séance ultérieure le règlement suivant sera adopté :

Modification pour ajouter l'interdiction de stationnement au parc municipal près de la SQ.

10. Levée de l'assemblée :

Mathieu Lajoie-Gagné propose la levée de l'assemblée à 21h20.

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire